



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 avril 2021

n° 047-21 C

Objet : *RD - Appel à projets TEPOS « études de rénovation énergétique et développement d'énergies renouvelables » à destination des communes, entreprises, exploitation agricoles et associations du territoire*

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Alexandra Turnar - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa

- conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Walter Sartori - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 15 avril 2021

délibération n° 047-21 C

objet **RD - Appel à projets TEPOS « études de rénovation énergétique et développement d'énergies renouvelables » à destination des communes, entreprises, exploitation agricoles et associations du territoire**

Aurélien Le Meur, vice-présidente chargée de la transition écologique et du développement durable, rappelle la délibération n° 109-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 portant approbation du plan de financement de la phase 2 de la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS). Depuis 2019, Grand Chambéry, Grand Lac et Grand Annecy sont engagés dans un TEPOS, avec le soutien de la Région et de l'ADEME. Les trois agglomérations ont conventionné avec le Parc naturel régional du massif de Bauges qui assure l'animation du TEPOS. Ce format, unique en région, permet de toucher 100 communes et 420 000 habitants.

Les objectifs du TEPOS à horizon 2030 sont de diminuer la consommation d'énergie de 2 800 GWh par rapport à 2015 (soit - 25 %) et de doubler la production d'énergie renouvelable.

L'accompagnement des communes, entreprises, exploitations agricoles et associations du territoire, par des missions de conseil et d'audit en matière de rénovation énergétique du patrimoine bâti et de développement des énergies renouvelables, est nécessaire pour faciliter la concrétisation de projets et l'atteinte des objectifs du TEPOS.

Un appel à projets est donc formalisé pour réaliser des études et des missions d'assistance/conseil pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti et le développement des énergies renouvelables.

Les projets d'études sélectionnés selon les modalités exposées ci-après seront réalisés par Grand Chambéry. Une convention de financement, annexée à la délibération, sera signée entre les deux parties.

La prestation d'étude sera passée sous la forme de marchés subséquents, avec un des trois prestataires déjà sélectionnés par les trois agglomérations du TEPOS (par voie d'accord-cadre passé en groupement de commandes entre Grand Chambéry, Grand Lac et Grand Annecy).

L'appel à projets rentre dans le cadre de la subvention de 65 530 € attribuée par la Région à Grand Chambéry au titre du TEPOS.

L'appel à projets permet de réaliser les prestations suivantes :

- audits, définition de projets et étapes de programmation de rénovation du bâti (technico-économique, investissement et juridique),
- études de faisabilité technico-économique et juridique de développement de projets photovoltaïques ou solaires thermiques, géothermiques, de méthanisation, de bois-énergie, de stockage d'énergie ou de réseaux de chaleur,
- étude d'opportunité de groupement de commandes,
- accompagnement juridique de projets,
- réalisation de dossier de demande de financement.

Les cibles sont les personnes morales publiques ou privées (hors résidentiel) : communes, associations, entreprises, exploitations agricoles... Pour les communes, seuls les projets d'études de rénovation énergétique sont éligibles, les études de chaleur renouvelable pouvant déjà être financées par un autre dispositif de l'agglomération, le Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques.

Grand Chambéry paiera la totalité de l'étude et appellera la participation du demandeur en une seule fois, au solde de la prestation d'étude.

La participation financière du demandeur s'élèvera à 30 % du montant HT de l'étude avec un plafond d'études de 6 000 € HT par demandeur.

L'appel à projets sera mis en ligne sur le site internet de Grand Chambéry et sera relayé dans les médias de l'agglomération et par le réseau de partenaires (ASDER, chambres consulaires, CGLE, DDT...). Le dossier de réponse à l'appel à projets comprend :

- une lettre de candidature adressée au président de Grand Chambéry, exposant le projet et les motivations de la structure,
- une présentation du projet et de son périmètre, l'état de l'existant et les objectifs visés,
- tout élément permettant d'apprécier la maturité du projet (études antérieures, engagements financiers...),
- pour les collectivités territoriales : une délibération autorisant la signature d'une convention financière et la convention signée (actant la participation de la collectivité à hauteur de 30 %).

La sélection des projets se fait au fur et à mesure, dans la limite des crédits budgétaires et selon les critères suivants :

- la motivation de la structure pour mettre en œuvre le projet,
- le descriptif des étapes déjà réalisées,
- la pertinence de l'étude demandée.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 109-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 portant approbation du plan de financement de la phase 2 de la démarche Territoire à énergie positive,

Vu l'arrêté du président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 20 décembre 2018 attribuant une subvention de fonctionnement à Grand Chambéry de 65 530 € correspondant à un taux de 70 % sur une dépense éligible retenue de 94 960 € relative à l'appel à manifestation d'intérêt TEPOS,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention type de financement relative au marché subséquent pour la réalisation d'études énergétiques et le développement d'énergies renouvelables sur le patrimoine public et privé,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir dans le cadre de l'appel à projets « études de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables pour les bâtiments publics et privés » et à solliciter toutes les subventions s'y rattachant.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 047-21 C

Objet de l'acte : RD - Appel à projets TEPOS « études de rénovation énergétique et développement d'énergies renouvelables » à destination des communes, entreprises, exploitation agricoles et associations du territoire

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) : annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25192H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25192H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au